

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 juillet 2013

ATTRIBUTIONS DU GARDE DES SCAUX ET DES MAGISTRATS DU MINISTÈRE
PUBLIC EN MATIÈRE DE POLITIQUE PÉNALE ET D'ACTION PUBLIQUE - (N° 1230)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 108

présenté par
M. Fromantin

ARTICLE 1ER BIS A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec l'amendement de suppression de l'article 1^{er} du présent projet.